



ARRETE N° 01/2023
ARRETE DE CIRCULATION
25 rue Foix
Le vendredi 20 janvier 2023

Le Maire de la Commune de Chaumes-en-Brie,

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8 et 411-25,

Vu les articles L. 2213-1 à l'alinéa 2 de l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu la demande du 4 janvier 2023 de la société ERT TECHNOLOGIES rue Marcelin Berthelot- 45400 Fleury les Aubrais, qui sollicite un arrêté de circulation pour la réalisation d'un raccordement aérien sur voie publique le 20 janvier 2023 pour une durée de 1 jours au 25 rue Foix.

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux et pour l'intérêt général, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : - La société ERT TECHNOLOGIES autorisée à réaliser des travaux de raccordement aérien sur la voie publique, le 20 janvier 2023 pour une durée de 1 jours au 25 rue Foix.

ARTICLE 2 : - Le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée par feu tricolores, pendant la durée des travaux, si nécessaire.

ARTICLE 3 : - L'accès des riverains à leurs propriétés sera maintenu.

ARTICLE 4 : - En cas de défaillance dans l'organisation de la circulation et de la mise en place en sécurité du chantier, cette dernière entrainera la suppression de la présente autorisation.

ARTICLE 5 : - La fourniture et la mise en place de la signalisation seront assurées par la société ERT TECHNOLOGIES

ARTICLE 6 : - La sécurité des usagers reste sous l'entière responsabilité de la société ERT TECHNOLOGIES

ARTICLE 7 : - La gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : - La non-observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 9 : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à partir de son affichage.

ARTICLE 10 : - Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Chaumes-en-Brie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Société ERT TECHNOLOGIES

Date d'affichage : 01/03/23
Date de notification : 06/01/23
Date de désaffichage : 09/05/23

Pour le Maire et par délégation
La Directrice des services
Administratifs
Fait à Chaumes en Brie le 5 janvier 2023



Marion DUPUIS